JULIENNE LORET

(1622 - 1699)

La conférence faite sur les vertus de Julienne Loret donne quelques précisions sur son éducation.

« Elle est née à Paris le 7 octobre 1622, d'une honnête famille ; elle perdit Monsieur son père et Madame sa mère fort jeune. Dieu lui suscita M. de Lafosse et son épouse, père et mère de Monsieur Jacques de Lafosse, missionnaire et prêtre de la Congrégation de la Mission. Julienne fut élevée avec Mademoiselle de Lafosse leur fille ; elle suça la piété et la dévotion dès son bas âge, et alla toujours croissant en vertus, comme fait l'aurore qui s'avance jusqu'à son midi. ».²

Vie dans la Compagnie des Filles de la Charité

Julienne Loret entre dans la Compagnie des Filles de la Charité le 9 juin 1644. Durant ses premières années dans la Compagnie, comme toutes les jeunes Sœurs, elle sert les pauvres dans une paroisse de Paris, en lien avec la Confrérie de la Charité qui est établie.

1646 : Assistante de Mademoiselle Le Gras.

Ayant apprécié sa prudence, sa simplicité, son bon jugement, Louise de Marillac la nomme dès 1646, Assistante. Sa tâche est de seconder Louise de Marillac et de la soulager pour la conduite des petites affaires de la maison. Son rôle est expliqué dans le règlement de la Maison Mère :

« Elle doit exercer sa charge avec soumission à sa Supérieure, ne rien faire sans lui communiquer, ni faire faire ce qu'elle croit qu'elle ne permettrait pas... Elle essaiera d'être en tout de bon exemple à toute la Compagnie par sa modestie, son exactitude et charité qui marquent son recueillement par la présence de Dieu... Elle ne se lassera point d'avertir ses Sœurs de leurs fautes et de ce qu'elles auront à faire, pensant que pour détruire une habitude et en établir une autre, il faut bien des actes réitérés... » ³

Julienne Loret s'acquitte avec beaucoup de charité et de sagesse de sa fonction d'assistante. Elle participe aux premiers Conseils de la Compagnie, donne son avis sur les admissions, les placements des Sœurs. Elle communique la vie de la Maison Mère à Mademoiselle lorsque celle-ci est absente, en visite dans l'une ou l'autre des maisons. Elle fait le lien avec Monsieur Vincent. Mathurine Guérin qui l'a connue à cette époque, explique le rôle important qui lui est confié

« Julienne Loret était alors Assistante à la Maison Mère et c'était elle qui conduisait toute la Compagnie parce que Mademoiselle (malade) n'était pas en état d'assister à aucun exercice. »

1647 : Directrice du Séminaire

La décision de donner une Sœur pour la conduite des nouvelles venues est prise au Conseil du 30 octobre 1647. Vincent de Paul en explique toute l'importance :

« C'est une chose de grande importance au bien de la Compagnie... »5

Louise de Marillac et Vincent de Paul ont réfléchi sur le choix de la Sœur qui assumera cette responsabilité. Ils ont perçu chez Julienne Loret décelé les qualités nécessaires pour assurer la formation des jeunes ; une grande âme dans un petit corps.

¹ Echos de la Compagnie mars 1985 & Séquence vincentienne Découverte de Louise de Marillac

² Conférence du 6 septembre 1699 - Notice des Sœurs défuntes – Paris 1845 - Tome II – page 525

³ Office de la première Assistante – Ecrits 749-750

⁴ Conférence du 6 septembre 1699 - Notice des Sœurs défuntes – Paris 1845 - Tome II – page 525

⁵ Conseil du 30 octobre 1647 – Doc. 501

« Sur qui avez-vous jeté les yeux, Mademoiselle ? demande Monsieur Vincent. Mademoiselle lui fit souvenir qu'il avait été arrêté que ce serait ma Sœur Julienne Loret. »⁶

C'est une jeune Sœur qui est ainsi choisie par les Fondateurs. Julienne a 25 ans, elle est dans la Compagnie depuis 3 ans. Le 25 mars 1649, Julienne a la joie de s'engager plus totalement dans sa réponse à l'appel de Dieu. Elle signe la formule utilisée pour les vœux dont elle a écrit le début. Sans doute troublée par cet événement, Louise de Marillac termine la rédaction à partir du mot chasteté.

« Je, soussignée en présence de Dieu, réitère les promesses de mon baptême et fais vœu de pauvreté et chasteté et obéissance au Vénérable Général des Prêtres de la Mission en la Compagnie des Filles de la Charité pour m'appliquer toute cette année au service corporel et spirituel des pauvres malades, nos véritables Maîtres, et ce moyennant l'aide de Dieu que je lui demande par son Fils Jésus Crucifié et par les prières de la Sainte Vierge. »⁷

avril 1651: Sœur Servante à Chars

Mais la santé de Julienne est précaire. En 1651, il apparaît nécessaire de l'envoyer hors de Paris, prendre l'air de la campagne. La maison de Chars a besoin d'une Sœur d'intelligence, de grande prudence, car le nouveau curé est gagné aux idées du Jansénisme. Des conflits sont apparus entre lui et les Sœurs à propos de la confession. Le choix du Conseil se porte sans hésitation sur Julienne Loret.

Dès le lendemain du Conseil, Julienne part. A peine arrivée, Julienne écrit à Louise de Marillac. Le courrier sera fréquent entre Chars et Paris. Julienne explique les difficultés qui se présentent avec Monsieur le Curé, avec le Vicaire, les initiatives qu'elle prend. Louise de Marillac conseille, rappelle les exigences de la vocation bien différente de celles de la vie religieuse.

Julienne, peut-être sur le conseil de Monsieur le Curé de Chars, sonne les exercices de la Communauté. Avec beaucoup d'humour. Mademoiselle répond à cette initiative.

« Je pensais vous avoir mandé bien clairement que Monsieur Vincent m'avait dit qu'il fallait discontinuer à sonner les heures de vos exercices, pour plusieurs raisons qui seraient trop longues à déduire, et qu'il n'est pas nécessaire, à vous particulièrement qui savez que c'est l'obéissance...

Aux villages, il est impossible que deux Sœurs se trouvent aux exercices, or qu'une les puisse faire toujours régulièrement cela aussi est difficile. Et quand cela serait, voyez, je vous prie, qui la Sœur appelle, n'appelant personne? N'est-ce pas tympaniser son action, et Notre Seigneur nous enseigne de la faire en secret quand il y va de notre intérêt particulier... »⁸

Julienne partage aussi sa vie spirituelle et confie ses difficultés. Louise de Marillac l'encourage :

« Souvenez-vous, ma chère Sœur, je vous prie, que plus le secours et la consolation humaine nous manquent, plus la divine abonde dans les âmes qui s'y sont confiées et abandonnées, comme je crois que vous avez fait et faites tous les jours. »⁹

Le courrier abonde de conseils pratiques, Louise de Marillac explique comment conserver les fruits, préparer la morue. Elle sait que Julienne est originaire de Paris et n'a pas eu une éducation paysanne.

« Nous vous envoierons aussi une morue, il la faut bien laver et ratisser, et puis la faire sécher, et après la couper par morceaux, et à mesure que vous en aurez à faire, la détremper. L'eau en laquelle vous l'avez lavée est fort bonne pour la lessive. » 10

Les compétences de Julienne sont mises en évidence. C'est une très bonne pâtissière. Ses gâteaux sont appréciés des Sœurs de la Maison Mère et particulièrement des Sœurs malades. Mais le jour où Julienne envoie une galette des Rois, Louise lui recommande :

« Vous avez fait ce que vous n'avez pas vu faire céans. Il se faut garder, je vous prie, des nouveautés. Cela est très dangereux dans les Compagnies. » 11

⁸ Louise de Marillac Julienne Loret - 1^{er} septembre 1651 – Ecrits 367

⁶ Conseil du 30 octobre 1647 – Doc. 501

⁷ Formule des voeux – Ecrits 774

⁹ Louise de Marillac Julienne Loret - 19 septembre 1651 - Ecrits 389

¹⁰ Louise de Marillac Julienne Loret – 13 avril 1654 – Ecrits 440

¹¹ Louise de Marillac Julienne Loret – 7 janvier 1652 – Ecrits 387

Ces petits excès n'entament pas la confiance de Louise de Marillac pour Julienne Loret. Elle lui envoie des jeunes Sœurs, Michelle, Philippe, Marie... lui demandant de continuer leur formation dans toutes les maximes des vraies Filles de la Charité.

Grâce à la sagesse de Julienne, la situation s'améliore à Chars. Fin janvier 1653, les Fondateurs la rappellent à Paris. Pour son retour, Julienne qui ne supporte pas ni le carrosse, ni la charrette,, envisage de faire les 100km qui la sépare de Paris à pied. Louise s'inquiète de cette longue route

« Il me semble que vous pourriez vous accoutumer à aller à cheval, ou sur un âne, car d'entreprendre un long chemin à pied, cela n'est pas possible, et aussi d'attendre que les chemins soient secs, cela serait bien loin. Quand on a une monture, on va un peu dessus, et puis on descend de fois à autre; vous n'avez peut-être pas pense à cet expédient là; voyez néanmoins ce qui vous sera propre. »¹²

1653 : Sœur Servante à Fontenay-aux-Roses.

Après un temps de retraite à la Maison Mère, Julienne reçoit une nouvelle mission. Elle est envoyée, encore à la campagne, à Fontenay-aux-Roses, au sud de Paris. Le courrier reprend entre elle et Mademoiselle. A Fontenay, il y a des difficultés avec le chirurgien, sans doute jaloux du savoir-faire des Sœurs. Julienne Loret est, en effet, une excellente infirmière. Elle sait composer les remèdes ; elle est très adroite à panser les plaies, même les plaies les plus rebutantes dont les chirurgiens n'osent s'approcher. Elle saigne admirablement bien. Louise de Marillac, dans une lettre, lui recommande la prudence envers le chirurgien :

« Évitez le plus que vous pourrez d'aller où le chirurgien peut être appelé. » 13

Julienne continue à envoyer des produits des champs à la Maison Mère. Elle n'a pas acquis toutes les finesses de la bonne campagnarde Après un envoi de belles pommes, Mademoiselle la remercie en ajoutant :

« J'admire vos beaux et bons fruits. Mais, ma chère Sœur, n'en faites pas tort à vos pauvres, je vous prie. Regardez bien toujours leurs besoins pour leur donner le meilleur que vous avez, car c'est à eux. »¹⁴

Une des lettres de Julienne Loret à Louise de Marillac a été conservée. Julienne a appris que Mademoiselle devait aller à Champlan dans la famille de sa belle-fille. Les Sœurs désirent et aiment avoir la visite de Mademoiselle. C'est toujours une grande joie pour elles.

« Je vous fais savoir qu'il n'y a qu'une lieue d'ici à Champlan et que ce sera grande pitié si vous venez si près sans que nous ayons le bien de vous voir. » 15

5 août 1655 : nouveau mandat d'Assistante.

Au moment de l'érection officielle de la Compagnie, le 8 août 1655, Monsieur Vincent nomme pour première Assistante Julienne Loret. Elle va retrouver à la Maison Mère Mathurine Guérin qui est nommée Trésorière. Julienne rentre donc à Paris, et reprend la fonction d'Assistante qu'elle a déjà remplie pendant plusieurs années. Il est écrit dans le règlement de la Maison Mère :

« La première Assistante aussi bien que les autres officières acquiesceront à l'élection qui en aura été faite sans dire plusieurs paroles d'excuses et encore moins de refus, s'humiliant avec crainte de ne pas bien acquitter de ses obligations, avec confiance que Dieu lui fera faire ce que d'elle-même elle ne pouvait faire ».

Au commencement de l'année 1660, Louise de Marillac tombe gravement malade. Julienne continue de conduire la Communauté pendant tout ce temps. Elle assiste avec Françoise Paule Noret et Barbe Bailly à la mort de Mademoiselle.. Julienne Loret est attentive aux dernières paroles de Louise de Marillac:

_

¹² Louise de Marillac à Julienne Loret - janvier 1653 – Ecrits 409

¹³ Louise de Marillac à Julienne Loret – août 1645 – Ecrits 444

¹⁴ Louise de Marillac Julienne Loret – octobre 1651 – Ecrits 375

¹⁵ Julienne Loret à Louise de Marillac – 27 septembre 1654 – Doc. 663

¹⁶ Règlement pour la Maison Mère) Ecrits 749

« Mes chères Sœurs, je continue de demander à Dieu pour vous sa bénédiction et le prie qu'il vous fasse la grâce de persévérer en votre vocation pour le servir en la manière qu'il demande de vous. Ayez bien soin du service des pauvres, et surtout de bien vivre ensemble dans une grande union et cordialité, vous aimant les unes les autres pour imiter l'union et la vie de Notre Seigneur. Priez bien la Sainte Vierge qu'elle soit votre unique Mère. »

Ce testament spirituel qui résume toute la pensée de la Fondatrice de la Compagnie des Filles de la Charité a été fidèlement transmis aux générations futures. Les remarques de ce qui se passa à cette précieuse mort ont été recueillies par notre chère Sœur Julienne Loret, précise Mathurine Guérin

Julienne Loret demeure Assistante pendant le premier triennat du généralat de Marguerite Chétif.

1663 Hôpital de Fontainebleau.

Julienne Loret est ensuite nommée Sœur Servante à l'hôpital de Fontainebleau. Elle y fait paraître tous les talents que Dieu lui a donnés pour le service des pauvres.

« Elle ne regardait que la gloire de Dieu en toute sa conduite. Son plaisir était de lui plaire uniquement. Elle était aussi fort recueillie et modeste. ... Elle a un grand rayonnement dans l'hôpital, dans la paroisse. On vient la consulter pour toutes sortes d'affaires, tant temporelles que spirituelles. Tous ont en elle une grande confiance. » ¹⁷

1675: nouveau triennat d'Assistante

Son séjour à Fontainebleau est interrompu par un nouveau triennat d'Assistante de 1673 à 1676 pendant le généralat de Nicole Haran.

1678 : retour à Fontainebleau

Revenue à Fontainebleau, Julienne Loret reprend son activité pleine de charité et de douceur auprès des pauvres et des Sœurs. Mais une épreuve va venir, la conformant à Notre Seigneur humilié et rejeté.

La Communauté de Fontainebleau comprend des Sœurs à l'humeur difficile. L'une d'elles fait des rapports à la Maison Mère, ce qui entraîne la déposition de Julienne Loret comme Sœur Servante. Ceci se passe pendant le généralat de Sœur Marie Moreau (1691-1694). Julienne a alors 70 ans. Elle demeure compagne à l'hôpital de Fontainebleau. Au cours de sa retraite de 1694, Julienne note ses résolutions :

« La soumission et obéissance à la Sœur Servante... Étouffer les mouvements contraires à ces vertus et lui rendre à l'extérieur une grande soumission et déférence » 18.

Durant les dernières années de sa vie, Julienne vit cette dépendance à travers mille et mille actes d'humilité et de conformité à la volonté de Dieu.

Le 9 août 1699, Julienne Loret va à la rencontre de son Seigneur tant aimé et servi dans les Pauvres. Sa notice précise : « Elle s'est endormie dans le baiser du Seigneur. »

Personnalité de Julienne Loret

Au moment de son envoi à Chars, Julienne est décrite par Louise de Marillac comme « une fille d'intelligence », c'est-à-dire une personne compétente, apte à comprendre les situations, simple dans ses rapports avec les autres. C'est une fille apte à assumer des responsabilités.

La lecture des lettres échangées entre Louise de Marillac et Julienne Loret surprend. On s'attendrait à des échanges très spirituels entre la Fondatrice de la Compagnie et celle qui a été choisie comme première Directrice du Séminaire. On découvre, au contraire, que ces lettres sont remplies de multiples petits détails concrets. La relation entre Louise et Julienne apparaît tout simple, pleine de confiance. Pas de grand discours, mais à travers les petits gestes de la vie ordinaire transparaît une profonde amitié et un grand respect pour la personnalité de l'autre.

¹⁸ Conférence du 6 septembre 1699 - Notice des Sœurs défuntes – Paris 1845 - Tome II – page 525

 $^{^{\}rm 17}$ Conférence du $\,$ 6 septembre 1699 - Notice des Sœurs défuntes – Paris 1845 - Tome II – page 525

Julienne semble avoir une santé assez précaire. Il apparaît nécessaire en 1651 de lui faire prendre l'air de la campagne. D'autre part, elle ne supporte pas les voyages en coche ou carrosse. Malgré ses qualités, il ne peut être question de l'envoyer en Pologne.

« Pour celles que nous devons envoyer (en Pologne)... n'était l'incommodité de ma Sœur Julienne , à cause des étourdissements et maux de cœur qu'elle a par toutes les voitures, je crois qu'elle y serait assez propre. » 19

La notice de Julienne Loret permet de saisir la personnalité de cette qui eut un rôle important, ayant eu la responsabilité de la formation des nouvelles et plusieurs responsabilités dans le gouvernement de cette Compagnie

« Elle était de petite taille, fort honnête, respectueuse, parlait peu et fort juste ; c'était un petit corps qui renfermait une grande âme ; généreuse, bienfaisante, circonspecte, spirituelle, adroite, et qui, comme l'on dit, savait bien son monde, joignant la prudence du serpent à la simplicité de la colombe. »²⁰

Mathurine Guérin a souvent vécu avec Julienne Loret.. Leur première rencontre date d'octobre 1648, époque à laquelle Mathurine, venue de sa Bretagne lointaine, arrivait à la Maison Mère des Filles de la Charité : Mathurine Guérin témoigne d'elle avec beaucoup d'affection :

« Toutes les Sœurs témoignaient beaucoup de respect et d'amitié à ma Sœur Julienne, laquelle, de son côté, avait beaucoup de bonté, de charité et de support pour nous toutes... C'était un esprit aussi bien fait et aussi doux qu'on peut le désirer. »²¹

La conférence sur ses vertus explique tout ce que la Compagnie lui doit :

« Elle a servi de secrétaire dans toutes les Conférences auxquelles elle a assisté, et qu'a tenues notre vénérable Instituteur, soit pour les règlements des offices, soit sur les Règles, soit sur les vertus convenables aux Filles de la Charité, soit enfin dans celles ou l'on s'est entretenu des actes de vertu des Sœurs défuntes.

Et cette chère Sœur, avec quelques autres, ont si bien pris l'esprit et le style de notre bon Père, que l'on dit, quand on lit ces mêmes Conférences : "Oui, voilà M. Vincent qui parle ; c'est luimême, c'est son vrai esprit".

Ma Sœur Julienne a rendu par-là un service très considérable à toute la Communauté, qui se nourrit et se nourrira, dans la suite des temps, du lait de la parole de Dieu, digérée par son vénérable Père et Instituteur, comme tout ce qu'elle a recueilli de Mademoiselle Le Gras, si remplie de l'esprit de saint Vincent, qui n'était autre que l'esprit de Notre Seigneur. »²²

Il est bon de reconnaître et d'apprécier tout ce travail fait par Julienne Loret, travail parfois difficile et délicat, la privant d'un rapport direct avec les pauvres. Aimons lire et relire les Conférences de Saint Vincent si patiemment recueillies par Julienne et les autres premières Sœurs.

²⁰ Conférence du 6 septembre 1699 - Notice des Sœurs défuntes – Paris 1845 - Tome II – page 525

¹⁹ Louise de Marillac à Monsieur Vincent – novembre 1654 – Ecrits 452

²¹ Conférence du 6 septembre 1699 - Notice des Sœurs défuntes – Paris 1845 - Tome II – page 525

²² Conférence du 6 septembre 1699 - Notice des Sœurs défuntes – Paris 1845 - Tome II – page 525